Centre
de services scolaire
des Hautes-Laurentides
Québec

Procès-verbal

Séance ordinaire du conseil d'administration
Mardi 29 juin 2021, à 19 h, par visioconférence
Approuvé lors de la séance du 31 aout 2021

Présences :	Sébastien Bazinet David Bolduc Véronique Brault Olga Daussà Pastor Véronique Grenier Claudy Harvey, vice-présidente Isabelle Lajeunesse Philippe Larouche Nathalie Riopel Luc Stafford, président Vanessa Tessier Éric Thompson
Absences/Vacances :	Josianne St-Jean Deux postes de membre parent sont vacants *(district de la Lièvre Nord et district de la Kiamika)*
Directrice générale :	Julie Bellavance
Secrétaire générale :	Jacinthe Fex
Invités :	Hugo Charbonneau, directeur du Service des ressources matérielles et informatiques Annie Lamoureux, directrice du Service des ressources financières Manon Plouffe, directrice du Service des ressources humaines

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président, M. Luc Stafford, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h.

À la suite de la prise des présences, la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex, confirme qu'il y a quorum.

Le président, M. Luc Stafford, informe les membres que l'administratrice Véronique Grenier a été assermentée le 21 avril 2021 et que cette dernière a déposé son formulaire de dénonciation d'intérêts.

2. CA-2021-06-0090 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'administratrice Claudy Harvey propose que l'ordre du jour soit adopté comme présenté.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 18 mai 2021.

4. Période de questions et correspondance des élèves.
5. Période de questions du public.
6. Rapport du président.
7. Rapport de la direction générale.
8. Plan d'engagement vers la réussite et divers chantiers.
9. Points des services :
   - 9.1 Calendrier des séances régulières du CA 2021-2022 (Adoption) - SSG.
   - 9.2 *Cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire* – RF-2021-10 (Adoption) – SRF.
   - 9.3 *Politique d'achat* – RM-2021-07 (Adoption) – SRMI.
10. Rapports des comités :
    - 10.1 Comité de vérification – 15 juin 2021 :
      - 10.1.1 Budget 2021-2022 (Adoption).
      - 10.1.2 Budget des écoles et des centres (Adoption).
      - 10.1.3 Plan d'effectif du personnel de soutien – Secteur de l'adaptation scolaire (Adoption).
      - 10.1.4 Plan d'effectif du personnel de soutien – Secteur des services de garde (Adoption).
    - 10.2 Comité des ressources humaines – 18 juin 2021.
    - 10.3 Comité consultatif de transport – 21 juin 2021 :
      - 10.3.1 Autorisation pour un changement de contrôle – Vente d'actions nº 3 (Adoption).
      - 10.3.2 Autorisation de remboursement des frais Covid aux transporteurs (Adoption).
      - 10.3.3 Renouvèlement des contrats de berline (Adoption).
      - 10.3.4 Renouvèlement des contrats de résidences (Adoption).
11. Agenda de consentement :
    - 11.1 Services dispensés par chaque école (Adoption) – SRÉ.
12. Autre sujet.
13. Huis clos.
14. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. CA-2021-06-0091 : PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MAI 2021

L'administrateur Philippe Larouche propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2021 soit adopté comme expédié par la secrétaire générale, sans que cette dernière soit tenue d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivis :

6. Rapport du président

Règlement sur la délégation de pouvoirs : Le président, M. Luc Stafford, mentionne que le Règlement sera révisé à l'automne.

Agenda de consentement : M. Stafford souligne que le point récurrent fait sa première apparition à l'ordre du jour de la présente séance.

Comité d'engagement pour la réussite des élèves : Le président informe les membres que le point est

à l'ordre du jour, mais qu'il est reporté à l'automne.

8.2 Comité de gouvernance et d'éthique – 28 avril 2021

Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration : Le président, M. Luc Stafford, invite les membres à transmettre leurs commentaires à M[me] Jacinthe Fex.

Démission d'un membre parent du conseil d'administration : M. Stafford informe les membres qu'une lettre de remerciements a été envoyée à M[me] Legault.

9.4 Cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire – RF-2021-10 (Dépôt)

M. Stafford indique aux membres que le point est à l'ordre du jour de la présente séance afin d'en faire l'adoption.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Il n'y a aucune question ni correspondance des élèves.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le président, M. Luc Stafford, présente son rapport.

Il informe les membres concernant les deux rencontres auxquelles il a assisté portant entre autres sur le bilan de cette première année de la nouvelle gouvernance scolaire et du conseil d'administration. Les échanges étaient riches et un sondage a permis l'identification de quatre champs d'expertise à développer en priorité. Un point a été principalement relevé, il s'agit de la compréhension du rôle des administrateurs dans la nouvelle gouvernance.

Le président propose aux administrateurs des rencontres individuelles afin d'identifier leurs attentes, leurs intérêts, leur bilan, etc. Il prendra rendez-vous avec chacun d'eux au cours de la période estivale.

7. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La directrice générale, M[me] Julie Bellavance, présente son rapport.

Le président, M. Luc Stafford, se questionne sur un article lu dernièrement concernant le décrochage scolaire. Il souhaite connaitre s'il s'agit d'un enjeu pour le CSS des Hautes-Laurentides. La directrice générale, M[me] Julie Bellavance, mentionne que le CSS a deux comités (Comité action persévérance et comité mission réussite) qui travaillent sur ce dossier.

CA-2021-06-0092 : MOTION DE FÉLICITATIONS

L'administratrice Claudy Harvey souhaite, de la part des parents du secteur de la Rouge, souligner le travail et l'adaptation accomplis par la directrice générale et son équipe durant la période des journées de grève des employés.

IL EST PROPOSÉ PAR Isabelle Lajeunesse

> **DE FÉLICITER** la directrice générale, M^{me} Julie Bellavance, et toute son équipe pour l'organisation, la mise en place et la grande adaptation lors des journées de grève afin de minimiser l'impact sur les parents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE ET DIVERS CHANTIERS

Le point est reporté à une séance ultérieure.

9. POINTS DES SERVICES

9.1 CA-2021-06-0093 : CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CA 2021-2022

Exposé du dossier : Les modifications de l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* font en sorte que le conseil d'administration n'a plus à fixer par règlement le jour, l'heure et le lieu de ses séances. Par conséquent, il lui est loisible d'adopter par résolution son calendrier des séances. L'article 162 prévoit que le conseil d'administration doit tenir au moins quatre (4) séances ordinaires par année scolaire. L'article 154 de la LIP prévoit que la première séance doit se tenir au plus tard le 1er septembre de chaque année.

ATTENDU l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le conseil doit, par règlement, fixer ses règles de fonctionnement et qu'il doit tenir au moins quatre (4) séances ordinaires par année scolaire;

ATTENDU la nécessité de déterminer le calendrier des séances pour l'année scolaire 2021- 2022;

ATTENDU le projet de règles de fonctionnement du conseil d'administration du centre de services scolaire, à être fixées par règlement, conformément à l'article 162 précité, prévoyant que le conseil d'administration adopte annuellement par voie de résolution le calendrier de ses séances et en donne avis sur le site Internet, et que ces séances se tiennent le mardi à 19 heures, à la salle de regroupement, local 136, du centre Christ-Roi, aux dates par ailleurs déterminées dans le cadre de l'adoption de ce calendrier;

ATTENDU l'article 154 de la LIP qui prévoit que la première séance doit se tenir au plus tard le 1er septembre de chaque année;

IL EST PROPOSÉ PAR Claudy Harvey

> **D'ADOPTER** le calendrier suivant des séances régulières du conseil d'administration :
>
> - Mardi 31 aout 2021

- Mardi 16 novembre 2021
- Mardi 22 mars 2022
- Mardi 17 mai 2022
- Mardi 28 juin 2022

D'AJOUTER une séance Lac-à-l'épaule, sans public, le 18 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 CA-2021-06-0094 : CADRE ORGANISATIONNEL DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE – RF-2021-10

Exposé du dossier : Le cadre organisationnel est un document de référence pour le responsable du dossier des services de garde au centre de services scolaire, les directions d'école, les membres des conseils d'établissement et les équipes des services de garde en milieu scolaire. Il présente les modalités d'organisation des services de garde en milieu scolaire, le tout conformément à l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP). Ainsi, le cadre organisationnel assure la mise en place et la gestion des services de garde.

Il est adopté conformément au cadre juridique suivant :
- La LIP;
- Le *Règlement sur les services de garde en milieu scolaire*;
- Les conventions collectives en vigueur, incluant les ententes locales;
- Les règles budgétaires applicables;
- Les normes en matière d'hygiène, de salubrité et de sécurité;
- Le *Guide pour l'élaboration du programme d'activités du service de garde en milieu scolaire*.

Le cadre organisationnel est complété par des règles de fonctionnement. Celles-ci sont adoptées par le conseil d'établissement (LIP, article 77.2).

ATTENDU QU'à la demande d'un conseil d'établissement, le centre de services scolaire doit, selon les modalités d'organisation convenues, assurer des services de garde pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, comme le prévoit l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP);*

ATTENDU le *Règlement sur les services de garde en milieu scolaire*;

ATTENDU les règles budgétaires du centre de services scolaire;

ATTENDU QU'un cadre organisationnel est un document de référence pour le responsable du dossier des services de garde au centre de services scolaire, les directions d'école, les membres des conseils d'établissement et les équipes des services de garde en milieu scolaire;

ATTENDU que le cadre organisationnel des services de garde doit être utilisé pour l'élaboration des règles de fonctionnement des services de garde par le directeur de l'école;

ATTENDU que les règles de fonctionnement des services de garde sont adoptées par le conseil d'établissement, comme le prévoit l'article 77.2 de la LIP;

ATTENDU la consultation du comité de parents à sa séance virtuelle du 30 mars 2021, comme le prévoit l'article 193 de la LIP;

IL EST PROPOSÉ PAR David Bolduc

D'ADOPTER le *Cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire 2021-2022* (RF-2021-10).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 CA-2021-06-0095 : POLITIQUE D'ACHAT – RM-2021-07

Exposé du dossier : Le Centre de services scolaire doit modifier la *Politique d'achat* afin de favoriser l'achat local et assouplir l'adjudication pour certains types de contrats.

ATTENDU que la dernière révision de la Politique d'achat date de 2016;

ATTENDU la volonté du conseil d'administration de favoriser l'achat local (MRC d'Antoine-Labelle) tout en respectant la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

ATTENDU l'assouplissement pour l'adjudication de certains types de contrats (moins de 10 000 $) afin d'atténuer la problématique de disponibilité de fournisseurs;

ATTENDU la consultation du comité consultatif de gestion conformément aux articles 96.25 et 110.13 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR Véronique Brault

D'ADOPTER la *Politique d'achat* (RM-2021-07).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'administratrice Claudy Harvey précise être très satisfaite de la modification pour favoriser l'achat local et souligne le travail du CSS des Hautes-Laurentides à ce niveau.

10. RAPPORTS DES COMITÉS

10.1 COMITÉ DE VÉRIFICATION – 15 JUIN 2021

L'administrateur Philippe Larouche, président du comité de vérification, résume la rencontre ayant eu lieu le 15 juin dernier.

10.1.1 CA-2021-06-0096 : BUDGET 2021-2022

Exposé du dossier : Conformément à l'article 277 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), le centre de services scolaire doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation, avant la date et dans la forme que ce dernier détermine, son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire suivante.

ATTENDU QUE, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU QUE ce budget prévoit l'équilibre budgétaire;

ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 4 719 332 533 $ en date du 1er mai 2021 en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 4 169 343 $, en date du 1er mai 2021, a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 $ et moins au montant de 55 073 365 $; et,
- Un nombre de 28 341 immeubles imposables de plus de 25 000 $;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification et du comité de répartition des ressources;

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Thompson

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette du Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides pour l'année 2021-2022, prévoyant des revenus de 80 176 391 $ et des dépenses de 80 176 391 $, soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

DE MANDATER la direction générale de s'assurer de la conformité des subventions pour l'année scolaire 2021-2022 à toute règlementation gouvernementale et, le cas échéant, de procéder aux ajustements nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.1.2 CA-2021-06-0097 : BUDGET DES ÉCOLES ET DES CENTRES 2021-2022

Exposé du dossier : Conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), le centre de services scolaire doit approuver le budget des écoles, des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes.

ATTENDU les articles 95 et 110.4 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement des écoles et des centres adopte le budget annuel de l'établissement proposé par la direction;

ATTENDU l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire approuve le budget des écoles et des centres;

ATTENDU QUE chaque conseil d'établissement a adopté le budget de l'établissement;

IL EST PROPOSÉ PAR Sébastien Bazinet

D'APPROUVER le budget 2021-2022 des écoles et des centres totalisant 21 011 341 $ ci-après identifié :

École de la Lièvre-Sud	357 739 $
École du Méandre (primaire et secondaire)	771 099 $
École des Trois Sentiers	397 290 $
École aux Quatre Vents	667 726 $
École du Val-des-Lacs	289 620 $
École Jean-XXIII	555 358 $
École Saint-Eugène	477 687 $
École de la Madone et de la Carrière	564 025 $
École de Ferme-Neuve et des Rivières	600 711 $
École Polyvalente Saint-Joseph	2 041 858 $
Sous-total :	6 723 113$
Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier	11 597 084 $
Centre d'éducation des adultes Christ-Roi	2 691 144 $
TOTAL	**21 011 341 $**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président, M. Luc Stafford, s'informe concernant les écarts entre les budgets des différentes écoles et leur détermination. La directrice générale, M[me] Julie Bellavance et la directrice du Service des ressources financières, M[me] Annie Lamoureux, expliquent que le budget est établi selon les barèmes déterminés dans le document *Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières* adopté lors de la séance du 18 mai dernier. Les principaux facteurs à prendre en considération sont la clientèle (le nombre et le type), l'indice de milieu socioéconomique, le nombre de bâtiments ainsi que les mesures attribuées par le ministère de l'Éducation (MEQ). M[me] Lamoureux précise qu'une analyse plus pointue pourra être effectuée lors d'un comité de répartition des ressources pour ensuite le présenter au comité de vérification.

10.1.3 CA-2021-06-0098 : PLAN D'EFFECTIF DU PERSONNEL DE SOUTIEN - SECTEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

Exposé du dossier : Annuellement, les besoins au niveau des effectifs sont revus et modifiés, s'il y a lieu.

ATTENDU QU'annuellement, les besoins au niveau des effectifs sont revus et modifiés, s'il y a lieu;

ATTENDU les différentes consultations effectuées, dont celle prévue à la clause 7-3.23 des dispositions de la convention collective concernant l'adoption du plan d'effectif pour le secteur de l'adaptation scolaire;

ATTENDU QUE le plan d'effectif sera en vigueur pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Riopel

D'ADOPTER le plan d'effectif du personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire pour l'année scolaire 2021–2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.1.4 CA-2021-06-0099 : PLAN D'EFFECTIF DU PERSONNEL DE SOUTIEN - SECTEUR DES SERVICES DE GARDE

Exposé du dossier : Annuellement, les besoins au niveau des effectifs sont revus et modifiés, s'il y a lieu.

ATTENDU QU'annuellement, les besoins au niveau des effectifs sont revus et modifiés, s'il y a lieu;

ATTENDU les différentes consultations effectuées, dont celle prévue à la clause 7-3.36 et 7-3.37 des dispositions de la convention collective concernant l'adoption du plan d'effectif pour le secteur des services de garde;

ATTENDU QUE le plan d'effectif sera en vigueur pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR Vanessa Tessier

D'ADOPTER le plan d'effectif du personnel de soutien du secteur des services de garde pour l'année scolaire 2021–2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES – 18 JUIN 2021

L'administratrice Claudy Harvey, vice-présidente du comité, présente le résumé de la rencontre du comité des ressources humaines au cours de laquelle avait lieu la sélection des gestionnaires afin de pourvoir certains postes pour l'année scolaire 2021-2022.

10.3 COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT – 21 JUIN 2021

L'administratrice Olga Daussà Pastor, présidente du comité, présente un résumé de la rencontre du comité ayant eu lieu le 21 juin dernier.

CA-2021-06-0100 : OUVERTURE DU HUIS CLOS

Il est proposé par l'administratrice Claudy Harvey d'ouvrir le huis clos, il est 20 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M[mes] Julie Bellavance et Jacinthe Fex se retirent de la rencontre, car elles présentent un conflit d'intérêts pour le point 10.3.1.

La directrice du Service des ressources financières, M[me] Annie Lamoureux, présente le dossier du point 10.3.1 *Autorisation pour un changement de contrôle – Vente d'actions n[o] 3*. Les membres discutent du dossier.

M[mes] Julie Bellavance et Jacinthe Fex rejoignent la rencontre, il est 20 h 53. M[me] Claudy Harvey se retire de la rencontre au même moment, car elle présente un conflit d'intérêts pour le point 10.3.2.

La secrétaire générale, M[me] Jacinthe Fex, présente le point 10.3.2 *Autorisation de remboursement des frais Covid aux transporteurs*. Les membres discutent du dossier.

CA-2021-06-0101 : CLÔTURE DU HUIS CLOS

Il est proposé par l'administratrice Isabelle Lajeunesse de clore le huis clos, il est 21 h 14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M[me] Claudy Harvey rejoint la rencontre, il est 21 h 15.

10.3.1 CA-2021-06-0102 : AUTORISATION POUR UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE - VENTE D'ACTIONS Nº 3

Exposé du dossier : Conformément à l'article 44 de son contrat signé le 30 juin 2017, l'entreprise de transport doit obtenir l'autorisation du Centre de services scolaire avant d'effectuer un changement dans le contrôle majoritaire de son capital-actions. Le Centre de services scolaire ne peut retenir son consentement sans motif raisonnable. Les actionnaires de la société n[o] 3 désirent transférer toutes leurs actions à de nouveaux actionnaires.

ATTENDU l'article 75 du *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (CA-2020-01)*;*

ATTENDU la clause 44 du contrat de transport exigeant l'autorisation préalable du Centre de services scolaire avant d'effectuer un changement de contrôle dans le capital-actions de l'entreprise de transport;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Riopel

D'AUTORISER le transfert des actions de la société n^{o} 3 en faveur des actionnaires n^{o} 3 ou une société à être créée dont ils auront le contrôle.

D'OBTENIR les antécédents judiciaires des nouveaux actionnaires et s'assurer que ces antécédents sont compatibles avec leurs fonctions.

D'OBTENIR un cautionnement d'exécution émis par la Fédération des transporteurs par autobus (FTA) et signé par les nouveaux actionnaires.

D'AUTORISER l'envoi d'une résolution nominative à l'entreprise concernée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3.2 CA-2021-06-0103 : AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DES FRAIS COVID AUX TRANSPORTEURS

Exposé du dossier : Le dossier a été exposé lors du huis clos.

ATTENDU les règles sanitaires à respecter en période de pandémie et les frais supplémentaires encourus par les transporteurs*;*

ATTENDU l'étude parrainée par la Fédération des centres de services scolaires du Québec reçue le 18 juin 2021;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport, à sa séance tenue le 21 juin 2021, de rembourser selon les frais prévus à l'étude;

ATTENDU la réclamation reçue par les transporteurs membres de la Fédération des transporteurs par autobus (FTA) le 23 juin 2021;

ATTENDU une demande faite par la FTA auprès du ministère de l'Éducation (MEQ);

IL EST PROPOSÉ PAR Isabelle Lajeunesse

D'ATTENDRE la réponse du MEQ et de reporter la décision finale à la prochaine séance régulière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3.3 CA-2021-06-0104 : RENOUVÈLEMENT DES CONTRATS DE BERLINE

Exposé du dossier : Les contrats de berline pour le transport scolaire sont à échéance. Le ministère de l'Éducation (MEQ) détermine une allocation annuelle au centre de services scolaire pour le transport des élèves.

ATTENDU les règles budgétaires du ministère de l'Éducation (MEQ);

ATTENDU l'article 70 du *Règlement sur la délégation de pouvoirs* du conseil d'administration concernant l'approbation des contrats de transport d'élèves;

ATTENDU l'allocation du MEQ pour le transport des élèves;

ATTENDU l'indexation de l'allocation du MEQ pour le transport des élèves (0,72 %);

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

IL EST PROPOSÉ PAR Vanessa Tessier

> **QUE** la directrice du Service du transport entreprenne les démarches requises afin de renouveler les ententes. Pour l'année 2021-2022, le taux de départ quotidien passera de 19,77 $ à 19,91 $ et le taux au kilomètre passera de 1,365 $ à 1,375 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3.4 CA-2021-06-0105 : RENOUVÈLEMENT DES CONTRATS DE RÉSIDENCES

Exposé du dossier : Les contrats de «résidences» pour le transport scolaire sont à échéance. Le ministère de l'Éducation (MEQ) détermine une allocation annuelle au centre de services scolaire pour le transport des élèves.

ATTENDU les règles budgétaires du ministère de l'Éducation (MEQ);

ATTENDU l'article 70 du *Règlement sur la délégation de pouvoirs* du conseil d'administration concernant l'approbation des contrats de transport d'élèves;

ATTENDU l'allocation du MEQ pour le transport des élèves;

ATTENDU l'indexation de l'allocation du MEQ pour le transport des élèves (0,72 %);

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

IL EST PROPOSÉ PAR Véronique Grenier

> **QUE** la directrice du Service du transport entreprenne les démarches requises afin de renouveler les ententes avec indexation de 0,72 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AGENDA DE CONSENTEMENT

11.1 CA-2021-06-0106 : SERVICES DISPENSÉS PAR CHAQUE ÉCOLE

Exposé du dossier : Les écoles établies par le centre de services scolaire pourraient ne pas dispenser tous les services éducatifs prévus par le régime pédagogique de la formation générale jeune. C'est donc annuellement que le centre de services scolaire précise les services éducatifs.

ATTENDU l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige le centre de services scolaire à déterminer les services éducatifs dispensés par chaque école;

ATTENDU la consultation du comité de parents, conformément à l'article 193.3 de la *Loi sur l'instruction publique,* lors de sa séance ordinaire du 25 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Thompson

> **D'ADOPTER** les *Services éducatifs dispensés dans les écoles pour l'année 2021-2022* (RÉ-2021-12).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. AUTRE SUJET

Une administratrice demande une assistance technique, car son iPad ne fonctionne pas bien.

13. HUIS CLOS

CA-2021-06-0107 : OUVERTURE DU HUIS CLOS

Il est proposé par l'administrateur Philippe Larouche d'ouvrir le huis clos, il est 21 h 15.

CA-2021-06-0108 : CLÔTURE DU HUIS CLOS

Il est proposé par l'administrateur Sébastien Bazinet de clore le huis clos, il est 21 h 29.

13. CA-2021-06-0109 : LEVÉE DE LA SÉANCE

L'administratrice Isabelle Lajeunesse propose la levée de la séance, il est 21 h 30.

Luc Stafford, président **Jacinthe Fex, secrétaire générale**